

ABONNEMENT

Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 39
Faits divers... 75

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 FÉVRIER

A LA CHAMBRE

Séance d'hier jeudi. — M. Guyot-Dessaigne vient de faire ses débuts ministériels à la tribune de la Chambre, à l'occasion de l'interpellation de M. Salis sur les procès intentés à M. Numa Gilly. Pauvre Guyot ! il a eu un véritable succès de pommes cuites. Et pourtant, en comique distingué, il a fort habilement ménagé ses effets oratoires. Exorde solennel, genre Floquet, annonçant un Guyot, genre Morny. On aperçoit simultanément le procureur impérial de Napoléon III et le juge d'instruction de la République. Le mélange composait une assez jolie caricature. On en a ri aux larmes.

Puis est venue une sorte de consultation juridique bredouillée de très amusante façon au milieu du bruit des conversations particulières.

Une péroraison, dans le style pyramidal de l'exorde, a terminé la chose, mais non sans quelques efforts. M. Guyot-Dessaigne est naturellement plat ; la phrase solennelle est antipathique à son tempérament. On s'est pâmé de rire en le voyant s'interrompre brusquement au milieu d'une période pompeuse, et trahir sa détresse par un bredouillement lamentable.

Lorsque le malheureux Guyot a regagné son banc, la Chambre riait encore. Il n'y a pas eu un seul applaudissement, et M. Floquet n'a pas adressé une parole de félicitation à son nouveau garde des sceaux.

Comprenez l'ingratitude de MM. les députés. M. Guyot-Dessaigne leur a promis de ne pas les laisser traiter de voleurs ; et ils n'ont témoigné d'aucun enthousiasme. Il s'est engagé à appliquer aux adversaires du gouvernement les procédés draconiens de l'Empire ; et ils n'ont pas dit un mot d'admiration.

Il a déclaré d'une voix pleine de modestie qu'il a été et sera toujours un « magistrat loyal, intègre », et ils n'ont pas été émus d'apprendre, de la bouche ingénue de M. Guyot, que ledit Guyot est un garde des sceaux vertueux, digne du prix Montyon.

A vrai dire, la Chambre ne croit pas plus à la loyauté de Guyot qu'elle ne croit à la poigne de Dessaigne.

Elle sait que ce loyal, cet intègre magistrat a trahi l'Empire après s'être employé aux plus basses besognes de la répression impériale, qu'il a léché les pieds de ces républicains pour lesquels il trouvait trop beau et trop sain le climat de la Nouvelle-Calédonie, et qu'il s'est vanté lui-même d'avoir combattu avec violence, avec acharnement, le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon au nom duquel il était censé rendre la justice.

Si M. Guyot-Dessaigne attend la confiance de la Chambre pour rester au Pouvoir, il peut dès ce soir faire ses malles. On lui a assez clairement montré la porte.

INFORMATIONS

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Dans une réunion tenue hier par les droites, avant la séance de la Chambre, la question du scrutin d'arrondissement a été examinée à nouveau. Plusieurs députés ont fait remarquer avec raison l'arbitraire avec lequel le gouvernement avait effectué le partage de certaines circonscriptions électorales. Des sections de 20, 25 communes même ont été détachées d'un arrondissement favorable aux conservateurs pour être remplacées par des communes en majorité républicaines. Le fait est exact, en Vendée notamment. Ces intrigues gouvernementales seront dénoncées à la tribune. M. A. Lefebvre-Pontalis a déclaré son intention de

déposer un amendement tendant à établir les circonscriptions électorales non point d'après le nombre des habitants, mais d'après le nombre des électeurs.

UN SUCCESSION DE D'AGUESSEAU

Un cri de réprobation et d'alarme a retenti au Palais-Bourbon : « Guyot-Dessaigne est nommé garde des sceaux ! »

Les collègues jaloux, les candidats déçus n'en peuvent croire ni leurs yeux ni leurs oreilles. Ils s'en vont chuchottant que Guyot-Dessaigne est un ancien procureur impérial, fervent bonapartiste, dont le procureur général Massin était obligé de modérer le zèle ; qu'il a poursuivi Girot-Pouzol et qu'il a voulu faire arrêter Bardoux !

Bardoux sur la paille humide des cachots ! c'est le comble de l'invraisemblance ; et cependant Guyot-Dessaigne n'aurait point reculé devant cette paradoyale entreprise.

Le gouvernement a été ému de l'accueil fait par les députés au successeur de M. Ferrouillat ; on dit même qu'une estafette fut envoyée à l'agence Havas pour empêcher la publication du compte rendu communiqué par le conseil des ministres ; mais l'estafette était un carabinier qui arriva naturellement trop tard.

Donc, à l'heure où j'écris, Guyot-Dessaigne essaye la simarre et accepte purement et simplement, comme on dit au Palais, la succession de d'Aguesseau.

J'avoue que je ne puis m'associer aux récriminations qu'a soulevées le choix de M. Floquet. En vérité, tous ces députés qui clabaudent ont-ils tant de quartiers de noblesse révolutionnaire ? A les entendre, on croirait qu'ils sont nés sur les marches de la guillotine et qu'ils ont été bercés par cette forte femme dont parle Auguste Barbier ?

M. Guyot-Dessaigne n'est pas le seul procureur impérial qui siège sur les bancs de la ma-

jeorité ; sans sortir du Cabinet, il trouvera des collègues qui n'ont pas toujours mis leurs hommages aux pieds de la République.

ANDRIEU.

LE BUDGET DE 1890

M. Peytral, ministre des finances, déposera le projet du budget de 1890, demain samedi.

FUTURE CONVENTION

Les premiers conventionnels étaient des géants. J'ai peur qu'il ne faille se contenter de moins cette fois-ci. La race a un peu baissé, et M. Laguerre ne représente Saint-Just que de loin. Il faudra s'accommoder de ce qu'on aura. La nouvelle Convention, notez-le bien, aura moins à faire que l'ancienne, parce que, au lieu de vos Danton et de vos Robespierre, qui ne gouvernaient qu'à coups de discours, elle aura pour maître un traîneur de sabre.

La France se sent rassurée par la pensée qu'elle obéira à un soldat. Ce sera le second, depuis un siècle, devant qui elle se sera agenouillée. L'un et l'autre sont des hommes extraordinaires. Pour ma part, je trouve le second plus extraordinaire que le premier.

J. SIMON.

On n'a point la confirmation officielle d'une très grave nouvelle que, hier matin, une agence télégraphique assurait avoir reçue de Berlin. Suivant ce télégramme, un navire américain aurait fait feu sur un bâtiment allemand. Il faut espérer que si le fait est exact, il est le résultat d'un malentendu que des explications dissiperont. Le fait que de pareilles nouvelles puissent être accueillies comme possible montrent bien à quel point la situation est tendue aux îles Samoa. Le moindre incident pourrait amener un conflit sérieux entre l'Allemagne et les États-Unis et le contre-coup de ces événements se ferait certainement sentir en Europe.

39 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

La chambre de Grotius présentait un aspect tranquille. Le lit du prisonnier, enveloppé de ses courtines, en occupait une partie. Sur la table, des livres ouverts, des feuilles éparses témoignaient du labeur accompli. Un seul détail trahissait la préoccupation de Marie : les fleurs placées dans un vase se penchaient flétries, sans qu'on eût songé à renouveler l'eau qui pouvait conserver leur fraîcheur.

L'expression du visage de Marie avait changé d'une façon absolue pendant les rapides instants qu'elle mit à se rendre de la fenêtre à la porte, où le commandant et le docteur attendaient.

Une gravité solennelle se lisait sur cette belle physionomie. Le danger commençait pour elle ; il s'agissait de l'affronter dignement.

— Madame, dit Kerkove avec une expression de bonté touchante, en apprenant la subite maladie de votre mari, j'en ai eu qu'un souhait :

trouver les moyens de le guérir. Le plus savant docteur de Gorcum va lui donner des soins.

La rougeur envahit les joues de Marie. Une semblable bonté la troublait plus que ne l'eussent fait des menaces.

Allant droit au lit de Grotius, elle en tira rapidement les rideaux, et montra la couche vide, rigidement dressée.

— Il n'est plus temps de mentir et de chercher des subterfuges, commandant, dit-elle d'une voix dans laquelle perçait à cette heure un secret triomphe ; mon mari n'a jamais été malade. Il s'agissait pour moi d'empêcher les gardiens de le visiter pendant votre absence, j'y ai réussi... A vous seul, je dois la vérité... Grotius est désormais à l'abri des persécutions du stathouder... Depuis deux jours il a quitté la Hollande.

— Ah ! madame ! s'écria M. de Kerkove, de quel prix vous payez ma sympathie !

— J'en garderai une éternelle reconnaissance. Vous n'avez en rien manqué à vos devoirs de surveillance ; j'ai rempli les miens. Oui, Grotius est libre, libre par moi ! Libre ! Ah ! peu m'importe, croyez-le, ce qu'il pourra m'advenir. Maurice de Nassau, qui tue les

vieillards, peut ordonner d'assassiner une femme. Grotius vit ! Grotius retrouvera ses enfants, il vivra honoré et paisible sur la terre de France ; c'en est assez pour celle qui a l'honneur d'être sa femme.

D'un mouvement irrédéchi, Christil se jeta dans ses bras.

— Marie ! dit-elle, ma grande et sainte Marie !

— Quoi ! Christil ! fit le commandant d'une voix dure, vous approuvez...

— J'approuve, j'admire la femme qui, au risque de sa vie, fait évader son mari. Oui, Kerkove, et si je ne sentais point de la sorte, vous me jugeriez incapable de comprendre et au besoin d'imiter une action magnanime.

Dans votre rapport officiel, vous direz ce qu'il vous plaira en langage diplomatique... Le docteur est de nos amis, il est parent de la famille Hazeraël... Il se taira... Jean de Mombas et moi nous serons muets... Soldat, maître de cette citadelle, au nom de Maurice de Nassau, vous pouvez condamner Marie ; homme, vous l'admirez comme moi !

— Taisez-vous, Christil, taisez-vous !

Le commandant se tourna vers Marie.

— Avez-vous eu des complices pour faciliter

cette évasion hardie ?

— Aucun, répondit-elle de sa voix tranquille.

Le commandant s'assit au bureau de Grotius, et lentement, en pesant chaque mot, il continua son interrogatoire.

— Comment votre mari a-t-il quitté la prison ?

— Je l'ai caché dans le coffre servant à renfermer ses livres. On a emporté la caisse hors de Loevestein.

— Sans l'ouvrir ?

— Sans l'ouvrir.

— Après ?

— Mes enfants ont reçu la caisse, et Grotius m'a délivré à quitté Gorcum sous un déguisement ; voilà tout.

— Vous n'avez pas joué seulement votre tête, madame, dit M. de Kerkove, vous avez joué la mienne...

— Non ! non ! vous étiez absent. J'ai agi seule, seule je suis coupable ; je le dirai à tous ceux qui m'interrogeront.

— Ceux-là ont été les juges de votre mari.

— Soit ! fit Marie, le martyre me trouvera prête.

Le commandant se leva.

LA BARBARIE ALLEMANDE

L'ordre du jour suivant vient d'être adressé au 90^e régiment d'infanterie, qui tient garnison à Châteauroux, par son chef, le colonel Sénart :

« C'est avec un profond et sincère regret que le colonel fait connaître au régiment la perte cruelle que vient d'éprouver M. le médecin-major de 4^e classe Eudes, en la personne de sa mère, décédée avant-hier à Strasbourg.

» La douleur de M. le docteur Eudes est d'autant plus extrême que, pendant cinq jours, sa mère mourante l'a appelé auprès d'elle, et que, malgré les supplications d'un fils demandant à faire à sa mère les adieux suprêmes, malgré l'autorisation formelle de la police de Strasbourg, malgré l'assurance

faite sur l'honneur de revenir immédiatement, l'ambassade allemande a inhumainement refusé la permission qu'on implorait.

» Elle a été jusqu'à déclarer à M. le docteur Eudes qu'on l'arrêterait à la frontière s'il essayait de passer.

» Tels sont les procédés allemands envers un officier français. Pareils faits sont-ils dignes d'un pays civilisé ?

» Le colonel n'insiste pas davantage.

» Mais le présent ordre sera lu dans chaque compagnie à une réunion générale.

» MM. les commandants de compagnie le commenteront à leurs hommes, pour bien leur imprimer dans le cœur les sentiments dont tout soldat français doit être animé envers l'Allemagne. »

Et M. de Bismarck et ses journaux traitent tous les jours la France de barbare !

La Cocarde dit à cette occasion :

« Le commandant du 90^e régiment d'infanterie a été fort bien avisé, suivant nous, en portant publiquement à la connaissance de tous ses subordonnés la vilénie faite à l'un d'eux par un gouvernement étranger qui prétend vivre en paix avec le nôtre. »

La Liberté assure que si les termes de l'ordre du jour du colonel Sénart, commandant un régiment à Châteauroux, sont reconnus exacts, des mesures disciplinaires seront prises contre lui.

Le Paris dit de son côté :

« Il n'y a pas très longtemps que M. de Münster, cruellement frappé lui aussi dans ses affections de famille, se voyait entouré de sympathies unanimes en France.

» On oubliait, en présence du malheur immense qui s'abattait sur sa maison, qu'il était le représentant d'une nation qui hait la nôtre et qui nous calomnie sans cesse.

» Et notre brave pays considérait avec un

Marie embrassa Christil; elle lut dans les regards de Jean de Mombas une si grande expression d'admiration et de pitié, qu'elle oublia une partie de ses craintes et de ses anciens soupçons.

— Madame, dit le commandant à Marie, vous êtes prisonnière.

— Je le sais, monsieur.

— Ce soir même, le prince de Nassau connaîtra les faits qui viennent de se passer.

— J'attendrai sans trouble sa décision.

Kerkove sortit suivi de sa femme, du docteur et du major; Marie resta seule. Il lui sembla que, pour la première fois, elle prenait possession de cette prison devenue sienne. Une joie profonde emplissait son âme. Elle n'avait plus besoin de mentir, de tromper. Ce qui adviendrait d'elle lui importait peu. Grotius était libre; Grotius, sa vie, son amour, sa gloire! Tandis qu'elle songeait à lui, l'aile d'un oiseau battit sa fenêtre. C'était un des pigeons de Cornélie. Sous son aile, Marie découvrit un billet lui racontant les détails de l'arrivée de Grotius à Gorcum, de son départ de la ville, de son voyage rapide à Bruxelles. Des pleurs de joie mouillèrent les yeux de la courageuse femme.

Elle commença une grande lettre dans la

silencieux respect la douleur de ce père; et notre gouvernement entourait son deuil irréparable d'une sincère déférence...

» L'impitoyable représentant de l'impitoyable Guillaume II se dit cependant qu'il manquerait à son souverain s'il honorait la pitié filiale, et il refuse son visa.

» Je ne connais rien de plus monstrueux et de plus lâche qu'une pareille action. Cela est tellement misérable que le récit qu'on en fait, suffisant pour soulever la réprobation et la colère, rend toute autre protestation inutile.

» Raconter à nos soldats comment on a traité l'un des leurs, c'est rendre leur âme plus ferme, c'est ressusciter leur haine, qui peut-être s'assoupissait. »

ÉTRANGER

ÉTATS-UNIS. — Election présidentielle. — Le lundi 14 janvier, l'élection complémentaire ou du second degré a eu lieu et a donné les résultats suivants :

233 voix pour M. Benjamin Harrison, président, et M. Lévi Morton, vice-président des Etats-Unis, contre 168 pour Grover Cleveland, président actuel, et Allen G. Thurman, vice-président.

En vertu de ce vote, M. B. Harrison sera donc président de la République des Etats-Unis à partir du 4 mars prochain.

Un émule de Cincinnatus. — M. Cleveland, l'ancien président de la République des Etats-Unis, va venir s'installer à New-York, où il reprendra sa profession d'avocat !

NOUVELLES MILITAIRES

Quelques régiments de cavalerie vont recevoir, pour des expériences restreintes, une carabine à répétition du calibre huit millimètres.

Des spécimens de cette arme nouvelle ont été confectionnés par les soins de l'Ecole normale de tir du camp de Châlons, pour être soumis à toutes les épreuves nécessaires, et ces épreuves ont donné les meilleurs résultats. Cette carabine sera donc adoptée dès que le budget le permettra.

Dans toutes les expériences qui ont été faites, le mécanisme a résisté aux secousses produites par le trot ou le galop du cheval, que le magasin soit chargé de cartouches ou vide. A 2,000 mètres, la précision et la pénétration atteignent au delà de tout ce qu'il est permis de désirer. Le recul est peu sensible, et la cartouche étant la même que celle du fusil d'infanterie, la fumée est presque nulle.

Les conditions particulières dans lesquelles

quelle elle racontait à son mari ce qui venait de se passer.

Kerkove monta dans une barque, traversa la Meuse, arriva chez Dazrael, se fit montrer le coffre et donner les détails sur l'évasion de Grotius; ensuite il revint à la citadelle, écrivit son rapport et attendit.

Cinq jours se passèrent.

Au bout de ce temps, le commandant fut informé que le prince d'Orange prétendait tirer une vengeance éclatante de ce qu'il appelait « le crime de Marie Regensberg », et que la volonté du prince faisant loi, elle se verrait condamnée à une détention perpétuelle. La missive officielle contenait de plus la nouvelle que des juges spéciaux seraient envoyés à Loevestein, afin de faire subir à Marie un interrogatoire plus complet.

Christil l'avertit de ce dernier point.

— Noble amie, lui dit-elle, prépare ta défense.

— Je n'ai rien à préparer, ma Christil chérie. On me demandera la vérité, je la dirai toute. Elle suffira peut-être pour ma condamnation; assurément elle est assez pour ma gloire.

(A suivre.)

peut se faire la fabrication de cette arme permettront de doter en très peu de temps tous les régiments qui doivent en être pourvus.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 5 février

Sont présents : MM. Combiere, maire, Galbrun, Doussain, Lamy, Girandier, Langlois, Terrien, Grosbois, Bourguignon, Goulard, Piéron, Luard, Rivain, Peton, Hubert et Boisson.

Dès l'ouverture de la séance, M. Peton est nommé secrétaire.

M. Langlois est appelé au bureau pour donner lecture de la précédente séance. Son procès-verbal est adopté sans observation.

Suppression de l'Octroi

M. le Maire annonce ensuite que le Conseil va être appelé à discuter l'importante question de la suppression de l'octroi, qui a été examinée par la commission des finances.

M. Piéron, rapporteur, donne lecture de son rapport, dont l'impression a été décidée, ainsi que nous l'avons dit. Toute discussion sur ce sujet est ajournée.

Traité des Vidanges

Le Maire expose que l'entrepreneur actuel de ce service public demande, pour les vidanges des fosses d'aisances, un supplément de 2 fr. par mètre cube, et que même il est tout disposé à cesser ce travail. Mais, en ce moment, un autre entrepreneur, M. Dubois-Ronce, de Loudun, offre de prendre ce service dans la ville aux conditions suivantes :

Le mètre cube : 3 fr. pour les fosses sur les cales du quai de Limoges; 4 fr. pour les fosses des établissements communaux; 5 fr. pour les fosses des particuliers.

Les prix actuels avec M. Avenier sont 4, 5 et 6 fr. Or, comme il demande une augmentation de 2 fr., cela fait un écart de 3 fr.

M. Dubois établirait son dépôt près de l'établissement actuel; la salubrité publique n'aurait pas à en souffrir.

Le travail se ferait de 9 heures du soir à 9 heures du matin, et pour des cas exceptionnels le jour.

La durée du traité serait de cinq années.

M. Bourguignon demande que le traité stipule un délai maximum entre le jour de la demande de vidanges par les propriétaires et celui de l'exécution. Sous ce rapport, il y a des abus criants avec l'entrepreneur actuel.

M. Rivain trouve que le temps de travail de 9 heures du soir à 9 heures du matin est trop long.

Le Maire. — C'est un maximum, mais presque toujours il sera exécuté en trois ou quatre heures, et la nuit.

M. Terrien s'informe si cet entrepreneur présente toutes les garanties et s'il a un matériel convenable.

Le Maire. — M. Dubois a présenté les meilleurs certificats; il fait ce service régulièrement à Loudun, et est chargé de la vidange des fosses d'aisances sur un assez long parcours de la ligne de l'Etat. Il y a trois ans, lors de l'engagement avec M. Avenier, il avait déjà fait une demande, présenté des certificats, et ceux d'aujourd'hui ne font que confirmer les premiers. Il est pourvu de la pompe Callard, avec tonneaux et désinfectants.

Le Maire demande au Conseil à être autorisé à traiter.

Cette autorisation est accordée.

A cette occasion, le Maire rappelle que les fosses doivent être rendues étanches après chaque vidange, et que l'architecte sera invité à surveiller plus strictement ce travail.

Legs Leroyer de Chantepie

Le Maire annonce que la Ville a été l'objet d'une libéralité de M^{lle} Leroyer de Chantepie, qui laisse par testament :

500 fr. aux pauvres de la ville;

Son portrait et tous ses tableaux pour le musée de Saumur.

Il demande au Conseil d'accepter ce legs.

L'acceptation est prononcée.

Comme gage de reconnaissance, M. Peton voudrait que la Ville donnât le nom de M^{lle} Leroyer de Chantepie à quelque rue de la ville. L'idée est acceptée en principe; pour le moment on n'a pas présenté de rue à débaptiser.

Legs Dumény

Le Maire a encore à solliciter du Conseil une autorisation pour un legs qui intéresse fort peu la Ville, mais il ne voit pas d'inconvenant à ce que le Conseil y adhère.

M. Emile Dumény, propriétaire à Brain, donne 4,500 fr. à la fabrique de Saint-Nicolas, et il faut un avis favorable du Conseil qui, n'ayant pas de raison de le refuser, l'accorde sans difficulté.

Augmentation de traitement

Le Maire présente une suite de demandes diverses, parmi lesquelles une affaire concernant M. Henri Roland, receveur municipal, qui adresse au Conseil une lettre pour obtenir un supplément de traitement d'un dixième.

Le Maire trouve les raisons de M. Roland très légitimes — comment donc ! — et croit devoir engager ses collègues à accorder le supplément sollicité.

Un membre, M. Luard, propose de renvoyer la question à l'examen de la commission du budget. Ce conseil est suivi.

Plantations sur le quai de Limoges

L'Administration a reçu l'approbation du vote relatif à la plantation des arbres sur le quai de Limoges. La dépense s'élèvera à 5,200 francs. En votant de suite ce crédit, les travaux pourront être exécutés dès cette année.

M. Girandier est chargé de la surveillance de ce travail et du choix de l'essence d'arbre à planter. M. Girandier désigne aussitôt le tilleul, qui est accepté par tous.

Le crédit est voté et les plantations vont commencer de suite.

Sur la proposition du maire, M. Mayet, ancien contrôleur à la garantie, a été nommé administrateur de la Caisse d'épargne, en remplacement de M. Soré, démissionnaire.

Le Conseil est appelé en outre à voter 500 fr. pour frais de démolition de la maison Chassé, et donne au Maire l'autorisation de traiter à l'amiable de cette démolition pour la somme ci-dessus, sinon de tenter une adjudication.

Le Conseil accorde 600 fr. de supplément au commissaire de police, qui voit son traitement élevé de 3,000 fr. à 3,600 fr.

Puis on vote les sommes de :

150 fr. pour frais d'actes;

117 fr. 81 pour solde des contributions;

305 fr. 77 pour assurances des bâtiments communaux;

209 fr. 45 pour remboursement à la Compagnie Fortin Herrmann et C^{ie};

2,000 fr. pour solder les fêtes publiques;

120 fr. pour timbrés des emprunts;

1,044 fr. 45 pour droits perçus en raison des titres de l'emprunt de 420,000 fr. transmissibles par voie d'endossement.

Il y avait là matière à chicane: on voulait le retenir aux souscripteurs, mais ceux-ci s'y sont formellement refusés, et les chances d'un procès sont douteuses.

La série des votes reprend :

295 fr., droits sur le revenu du même emprunt;

150 fr., location des écuries pour étalons;

624 fr., honoraires des vétérinaires chargés de la visite des marchés;

450 fr. pour intérêts de prix d'achat;

713 fr. 53 pour supplément de traitement aux instituteurs;

617 fr. pour le chemin de Fontevault;

Enfin, 5,000 fr. pour acquisition de la maison Chassé.

Total des crédits votés dans cette séance, 18,197 fr. à prendre sur les bonis de l'octroi.

Quelle chance d'avoir des bonis !

M. Langlois signale que l'ancien bureau de Nantilly est toujours fermé. C'est une source de produits perdus pour la Ville.

Le Maire dit qu'en effet il y a lieu de faire une adjudication.

M. Terrien serait curieux de savoir quand on terminera la rue Gambetta.

— Impossible de vous répondre, dit M. Combier. Toutes nos lettres de rappel restent sans réponse. Elles vont de la préfecture au ministère, du ministère à la préfecture; mais la solution ne sort pas de cette enceinte. Ah! s'écrie-t-il, que de réflexions cela me suggère que je ne puis faire en séance publique!

Oh! oh! Monsieur le Maire, quelle charge vous faites ainsi contre nos administrations républicaines!

Le Maire continue. — L'Etat reste devoir encore 90,000 fr. pour le collège de filles, et il est impossible d'obtenir le moindre mot de réponse à nos réclamations.

Un imprudent, qui semble au courant de ce qui se passe dans les officines républicaines, s'écrie: « Il y a donc de bien puissantes influences? »

— Hélas! reprend le Maire d'une voix désolée, je ne puis savoir; mais cela peut durer longtemps. Oh! si je disais... mais non, je dois me taire en séance publique.

Il paraît qu'il en a gros sur le cœur, car c'est la seconde fois qu'il émet ces tristes réflexions.

En somme, il n'y a pas le sou dans la caisse de l'Etat, et la Ville court gros risque de payer pour son débiteur d'une solvabilité très suspecte. Quelle gloire pour la R. F.!

Ces réticences de notre maire, bien placées pour connaître le *fourbi* qui se pratique en haut lieu, en disent long, et ont causé une sensation pénible dans le public. Ce que voyant sans doute, et son ordre du jour étant épuisé, il a coupé court à tout autre réflexion en levant la séance.

Avant qu'ils aient eu le temps de quitter la salle, MM. les conseillers ont reçu l'expression de la reconnaissance des membres de la presse pour la belle table toute neuve dont la Ville a fait les frais à leur intention.

POUR LES BLESSÉS

Une magnifique cérémonie aura lieu à Paris le mercredi 19 courant, à l'église de la Madeleine.

Sur la demande de la *Société de secours aux blessés militaires* que dirige, depuis la démission de S. A. R. le duc de Nemours, le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, présidera cette année le service annuel de *requiem* pour les soldats et marins morts au service de la France.

M^r Freppel, évêque d'Angers, qui est lui-même président pour le département de Maine-et-Loire de la *Société de secours*, prendra la parole après l'évangile.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SEGRÉ

L'affaire de Misegrain. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de Misegrain.

Ont été condamnés: Grosleau, directeur, à 600 fr. d'amende. — Chudeau, administrateur, à 600 fr. — Reneau, administrateur, à 150 fr. — De Lambilly, administrateur, à 150 fr. — Guillet, clerc d'à-haut, à 100 fr.

ANGERS. — Le *Petit Courrier* annonce qu'à partir du 4^e mars, il deviendra quotidien. De plus, ce journal publiera une édition hebdomadaire qui paraîtra sous le titre de: *Drapsau tricolore*.

M. Martin, inspecteur d'Académie à Angers, est nommé en la même qualité à Chaumont. C'est un avancement vers la frontière. M. Martin est remplacé par M. Robert, qui vient de Moulins.

TOURS. — *Mort du petit Edelin.* — L'enfant des époux Edelin, victime de l'accident que nous avons rapporté hier, a succombé aux suites de ses brûlures hier matin, à six heures, après une agonie atroce.

Nous ne saurions, dit le *Messager d'Indre-et-Loire*, dépendre la douleur du père, que la mort de son fils a plongé dans un état de prostration complète qui inspire des craintes pour sa raison.

L'enterrement de la petite victime a lieu aujourd'hui, à 1 heure.

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime « L'UNION SAUMUROISE »

AVIS. — Pour des motifs d'une importance capitale, tous les membres actifs et honoraires de la Société sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au siège social, dimanche prochain 10 février 1889, à 2 heures de l'après-midi.

Le président, LANGLOIS.

FAITS DIVERS

La neige est tombée en abondance, lundi, au Havre. A 9 heures, la ville entière était couverte « d'un blanc linéal » et la circulation des voitures et des tramways, sans être interrompue, devenait cependant très difficile par endroits. Avec cela, une brise froide soufflant de l'Est. La neige a continué de tomber une partie de la nuit. Mardi matin, le soleil s'est levé sur la ville ensevelie sous la neige.

8625 ANNÉES

La statistique nous apprend qu'il y a en France quatre-vingt-trois centenaires authentiques dont les années réunies forment 8,625 années, car beaucoup ont plus de cent ans.

La même statistique constate que les deux tiers de ces centenaires appartiennent aux départements du midi de la France, ce qui confirme cet adage statistique: que les grandes chaleurs sont fatales aux petits enfants et les grands froids aux vieillards, dont les poumons usés ont besoin d'être davantage protégés contre les variations de l'atmosphère; ce qui explique l'usage constant des Pastilles Géraudel chez les vieilles gens. Vous voilà prévenus, sexagénaires, octogénaires, nonagénaires et centenaires! Attendons-nous bientôt à insérer ici l'attestation de M. Chevreul.

On trouve les Pastilles Géraudel: à Saumur, pharmacies Normandine, Perrin, Pradeau, Closier.

RETOUR DE LA CHASSE. « Qu'as-tu pris? — Tout ce que j'ai pris, c'est un fort rhume. — C'est comme moi: mais je m'en suis guéri. — Comment as-tu fait? — Tout simplement: j'ai demandé à mon pharmacien du *Sirof de Hégnault* (de la maison Frère, 49, rue Jacob, Paris, — 2 fr. 50 le flacon), et j'en prenais deux cuillerées dans la journée; une troisième au moment du coucher. Un seul flacon a suffi. »

UNE CHUTE!

Sainte Hélène-du-Lac (Savoie), le 8 novembre 1888. — Je souffrais horriblement d'une douleur dans la jambe droite provenant d'une chute; une friction avec le BAUME VICTOR a suffi pour la faire disparaître. Une voisine souffrait de *maux de dents*; une goutte de Baume Victor sur du coton placé dans la dent, calma la douleur instantanément. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ces résultats. HOUPPELOZ, instituteur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 février 1889.

Il se produit quelques réalisations sur les rentes. L'état à peu près inévitable après la hausse de ces jours derniers. Le 3 0/0 cote 83.62; le 4 1/2 0/0 est à 104.02.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,362.50. Le marché des obligations foncières et communales a conservé sa fermeté habituelle. De même que celui des obligations des Chemins de fer et de la ville de Paris, il reste soustrait aux variations brusques des valeurs auxquelles touche la spéculation.

La Société Générale améliore encore ses cours précédents, on la demande à 482.50.

La Banque d'Escompte à 546 fait preuve de fermeté.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants s'inscrit à 606.25.

Le Panama s'échange à 56. La souscription aux actions de la nouvelle Société a été prorogée jusqu'au 10 courant à la suite du jugement du tribunal civil. La réquisitoire du ministère public avait arrêté beaucoup de demandes qui reviennent maintenant que la dissolution est prononcée. Les derniers courriers reçus à la Banque Parisienne ont apporté le complément

de souscription nécessaire à la constitution de la nouvelle Société.

Les obligations des Immeubles de France poursuivent leur progression; elles sont à 380.50.

Sur les actions de nos chemins de fer, les transactions ne perdent rien de leur activité.

ÉTABLISSEMENT

HYDROTHERAPIQUE

Et Maison de santé des Sœurs de l'Espérance, Boulevard du Château, 36, à Angers.

Les Sœurs garde-malades de l'Espérance, rue d'Alsace, à Angers, nous prient d'informer nos lecteurs qu'elles ont pris à leur compte, et qu'elles dirigent seules l'établissement d'hydrothérapie situé à Angers, boulevard du Château, 36, et la maison de santé qui s'y trouve annexée.

Elles ont cru faire une œuvre utile en mettant au service des médecins et des malades une maison parfaitement installée et répondant à toutes les exigences de la thérapeutique.

Dix cabinets desservis par deux couloirs séparant les deux sexes sont appropriés au service des Bains électriques, Bains de vapeur, Étuve générale et partielle, sèche et humide, Bains thermorésineux, Fumigations aromatiques, Douches en jet, en pluie, en lame, filiformes, en colonne, en couronne, ascendantes, lombaires, etc., etc.

Un calorifère maintient dans tout l'établissement une température constante de 18 à 20 degrés centigrades, de façon à ce que le traitement puisse se faire aussi bien en hiver qu'en été.

L'aération, la ventilation et l'éclairage de ces salles ont été l'objet d'un soin particulier.

Des Doucheurs et des Doucheuses habiles, amenés de Paris et d'Aix-les-Bains, sont chargés de l'exécution exacte des prescriptions médicales.

L'établissement est ouvert de 7 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir. Dimanches et Fêtes exceptés.

La maison de santé, dite maison de la Sainte Famille, reçoit des pensionnaires des deux sexes et offre généreusement trois lits aux indigents que MM. les médecins voudront bien opérer gratuitement.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 11 FÉVRIER 1889

DEUX GRANDS SUCCÈS

La Vie Parisienne

Opérette bouffe en 4 actes, paroles de MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de J. OFFENBACH.

LE DOCTEUR JOJO

Comédie nouvelle en 3 actes, d'Albert Carré, grand succès du Vaudeville.

Principaux interprètes de ces pièces: M^{lle} Andrée Mary, Sabin, Molivier, MM. Molivier, Sabin, Allain, etc.

AVIS. — Vu la longueur du spectacle, les bureaux ouvriront à 7 heures 1/2 et le spectacle commencera à 8 heures précises.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE)

DIMANCHE 10 FÉVRIER 1889

à 1 heure 1/2 très précise

330^e Concert populaire (13^e de l'abonnement)

Avec le concours de

M^{lle} L. STEIGER, PIANISTE.

Programme

1. Ouverture de *Freyshutz* (Weber).
2. Concertstück pour piano et orchestre (Chaminade). — Exécuté par M^{lle} L. Steiger. — Première audition en province.
3. Prélude de *Tristan et Yseult* (R. Wagner). — Demandé.
4. Mélodrame de *Chatterton* (J. Bordier). — Demandé. — B. Entr'acte de ★ (J. Bordier). — ORCHESTRE ET FANFARE DE TROMPES DE CHASSE. — Matinée orangeuse dans la forêt. — Tempête. — Le calme renaît. — Fanfares lointaines. — Des chasseurs. — La Jeunesse, l'Amour. — La Chasse. — Inédit, première audition.
5. Morceaux de piano. — A. Impromptu (Chopin). — B. Mélodie (Moskowsky). — C. Scherzo-valse (E. Chabrier). — Exécuté par M^{lle} Steiger.
6. Rhapsodie (2^e), demandée (Liszt).

Plans de concert de la maison PLEYEL-WOLFF et C^{ie}.

Grand Théâtre d'Angers.

SAMEDI 9 FÉVRIER. — *L'Étudiant pauvre*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.

DIMANCHE 10 FÉVRIER. — *La Vie Parisienne* et *Le Pré aux clercs*.

MARDI 12 FÉVRIER. — *L'Étudiant pauvre*, opéra-comique.

JEUDI 14 FÉVRIER. — *Carmen*, opéra, avec le concours de M. Fournier, du Théâtre National de l'Opéra-Comique.

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 15 février sera clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARANCE, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agon (Lot-et-Garonne). — *Affranchir*.

Dernières Nouvelles

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

M. Floquet se rendra aujourd'hui à trois heures à la Commission relative au projet du rétablissement du scrutin uninominal.

LE COLONEL SÉNART

M. de Münster ayant fait des remontrances à M. de Freycinet au sujet des paroles prononcées par M. le colonel Sénart, il paraîtrait que le ministre de la guerre a répondu qu'il prescrirait une enquête et qu'il agirait après qu'il aurait reçu un rapport.

Il a été perdu un CHIEN BRAQUE, jaune, nez noir, oreilles coupées. Prière de le ramener au bureau du journal. Il y aura récompense.

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Je dois à la vérité de vous dire que ces maux ont disparu complètement, grâce à l'emploi régulier et préventif de vos excellentes *Pilules Gicquel*. Plusieurs personnes de ma paroisse, atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage et aujourd'hui elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de vos *Pilules*.

Veillez m'envoyer 4 autres boîtes *Pilules Gicquel* contre 6 fr. en timbres-poste ci-joints.

DRNARD, curé de Tanis (Manche).

1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes. 1 fr. »
Hors ville. » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes. 90 cent.
Hors ville. » 80

Devant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

4,000 numéros pour 3 gagnants: 1^{er} Une Magicienne; 2^e Un Vaisseau marchand; 3^e Un Moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Eau Gorlier

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la Peau, lui donne un velouté naturel et fait disparaître Hâle, Gerçures et Irritations.

Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX ET CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ACTE DE SOCIÉTÉ

SUIVANT ACTE, sous signatures privées, en date à Paris du premier février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré à Paris le premier février mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio 83, par le receveur qui a perçu quatre cents francs pour tous droits, — il a été formé entre :

M. JÉRÔME MAZOYER, négociant, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, n° 117,

Et M. JOSEPH BALME, négociant, demeurant à Saumur, quai de Limoges, n° 14.

Une Société en nom collectif pour la fabrication et la vente de la bijouterie religieuse, des chapelets et autres objets connus sous la dénomination d'articles de Paris.

La raison sociale est : *Mazoyer et Balme*; le siège social, à Paris, boulevard Richard-Lenoir, n° 117.

La signature sociale est : *Mazoyer et Balme*. Chacun des associés a le droit d'en faire usage, mais il ne peut engager la Société qu'autant que l'obligation est relative aux opérations sociales et inscrite sur les registres de la Société, à peine de nullité des engagements.

Le montant du capital social est de trois cent dix mille francs, dont deux cent mille francs fournis par M. Balme et cent dix mille francs par M. Mazoyer, en espèces déjà reçues dans la caisse de la Société.

La Société est faite pour une durée de dix années qui ont commencé rétroactivement à partir du trente septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

Des doubles de l'acte constitutif ont été déposés le deux février présent mois au greffe du Tribunal de commerce de la Seine et au greffe de la justice de paix du XI^e arrondissement de la ville de Paris; le cinq février, au greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur, et le six février au greffe du Tribunal de commerce de ladite ville. (135)

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant procès-verbal d'adjudication, reçu par M^e GAGNAGE et son collègue, notaires à Saumur, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et transcrit, M. Jules Gentil, principal clerc de notaire, demeurant à Nueil-sous-Passavant, a acquis de M. Jules Foucher, cultivateur, époux de M^{me} Marie Coupas, avec laquelle il demeure à Distré, une maison et ses dépendances, situées au haut du bourg de Nueil, composée de deux chambres basses, dont une à cheminée, cellier à côté, deux charbres hautes, grenier à côté, jardin, cour devant la maison, chambre donnant sur la place, pressoir à côté. Le tout porté au plan cadastral de la commune de Nueil, sous les n^{os} 29 et 30, polygone 14, section K, contenant six ares quatre-vingts centiares, joignant au nord M. Lelièvre, au midi la place, au levant Lelièvre et au couchant Lemoine.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : 1^o à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur; 2^o M. Louis Hémond, marchand de bois à Distré, tuteur à l'interdiction de M^{me} Marie Coupas, épouse de M. Jules Foucher, propriétaire à Distré; 3^o M. Jean Bernard, propriétaire à Saint-Macaire-du-Bois, administrateur ad hoc des mineurs Marie et Louise Foucher; 4^o M^{me} Jules

Guénon ou Guérin, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard avec son mari, le sieur Jules Guénon ou Guérin, suivant exploit de PAPIN, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré; 5^o à M^{me} Jean-Baptiste Guénon ou Guérin, demeurant à Blois avec son mari, propriétaire et agent-voyer, par exploit de ROBIN, huissier à Blois, en date du vingt-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré;

Avec déclaration que la présente notification leur était faite pour qu'ils eussent à prendre, conformément à l'article 2194 du Code civil et dans le délai de deux mois, telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront, et que faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, l'immeuble dont il s'agit demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains de M. Gentil de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment des vendeurs :

1^o Indivision d'entre M. Jules Foucher et ses deux filles mineures, Marie et Louise Foucher;

2^o Propre de M^{me} veuve Foucher-Abraham;

3^o Indivision d'entre M. Jules Guénon et M. Jean-Baptiste Guénon ou Guérin;

4^o Communauté d'entre M. Jean Guénon et M^{me} Adèle Chaillou, sa femme, demeurant à Grandfonds, commune de Brézé;

5^o Propre de M. Foucher-Abraham;

6^o Communauté d'entre René Voland et Henriette Laforêt, sa femme;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus de M. Gentil, il ferait publier cette notification dans l'un des journaux désignés pour les annonces légales, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-neuf. (136) ANDRÉ POPIN.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE La TERRE de la PRÉSAIE

Comprenant VIEUX CHATEAU ET FERMES. Le tout en un seul tenant, contenant 121 hectares, situés communes de Vivy, Longue et Saint-Lambert-des-Lévéés.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE A L'AMIABLE Une CLOSERIE

Située au Perray, commune de Vivy, près la Ronde, sur le bord de la route de Saumur à Vernantes, Consistant en :

Bâtimens d'habitation et d'exploitation et 3 hectares 85 ares de terre dans le tenant.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e LEDROIT.

A VENDRE JUMENT noire, 1/2 1^{er} 58 haut. sang, 6 ans, trottant vite. S'adresser au bureau du journal.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante
AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France
SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE A L'AMIABLE PETITE MAISON

Avec Jardin bien planté DE 41 ARES Au Pont-Fouchard. S'adresser audit notaire. (148)

A Louer présentement UNE JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir. S'adresser à M. Raymond GIBARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A Vendre ou à Louer Jolie petite Propriété

Située route de Dampierre, Comprenant : chambres, grenier, jardin avec pavillon sur la route. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER Pour le Saint-Jean 1899. JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE L'ERMITAGE. Située commune de Bagnoux, route du Pont-Fouchard, à 4 kilomètres de Saumur. Comprenant :

Maison d'habitation, beaux jardins, clos de vigne et servitudes. S'adresser, pour traiter, à M. DUPONT, propriétaire, qui l'habite.

PÊCHE de l'ÉTANG de MARSON

M. ARNOU, pêcheur à Rou, fera la pêche de l'étang le dimanche 17 février et jours suivants. La vente du poisson se fera sur place.

A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS Pour emballage. S'adresser au bureau du journal.

Transfert d'Etude

L'ETUDE de M^e POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n° 47.

FUMIERS MILITAIRES

L'Entrepreneur des FUMIERS MILITAIRES de l'Ecole de Saumur prévient MM. les Propriétaires et Cultivateurs, qu'il vend les Fumiers à francs le mètre cube pris dans les dépôts, ou rendu à destination, à prix débattu, suivant les distances de transport. S'adresser au Préposé, rue des Ecuries, à Saumur. (104)

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

JEUNE HOMME de 17 ans demande place dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. BOUCHÉ, loueur de voitures, place de la Bièvre.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BIÈVRE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes. 500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos. La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	89 70	89 45	Est	800	800	Obligations			Gas parisien	418	418
3 % amortissable	87 72	88	Paris-Lyon-Méditerranée	1342 50	1345	Ville de Paris, oblig. 1865-1866	420	420	Est	395	395
3 % (nouveau)	87 72	88	Midi	1170	1173 50	1865, 6 %	518 75	519 75	Midi	401	402
4 1/2 % (nouveau)	103 92	103 95	Nord	1687 50	1725	1869, 5 %	411 50	405 50	Nord	412	410 50
Obligations du Trésor			Orléans	1368 25	1368 75	1871, 4 %	397	397	Orléans	402 50	403
Banque de France	3720	3663	Ouest	940	950	1875, 4 %	521 50	521	Orléans	400	400
Société Générale	480	482 50	Compagnie parisienne du Gaz	1426	1426 25	Bons de liquid. Ville de Paris	317 50	317 25	Paris-Lyon-Méditerranée	404	404 25
Comptoir d'escomptes	1070	1067 50	Canal de Suez	2236 25	22 5	Obligations communales 1870	482	483	Paris-Bourbonnais	398 50	398 25
Credit Lyonnais	540	543	C. g. Transatlantique	371 25	373 50	Obligat. foncières 1879 3 1/2	482	483	Canal de Suez	597	598 75
Credit Foncier, act. 100 fr.	1365	1370	Russe 5 0/0 1870	103 15	103	Obligat. foncières 1 82 3/4	390	390	Panama 6 0/0	196	191
Credit mobilier	442 50	452									
Canal Inter-Panama	60	56 25									